



## Règlement - Concours des décorations de Noël Ville de Cléon

### Article 1 – Objet du concours

Afin d'embellir la ville à l'occasion des fêtes de fin d'année et récompenser les efforts des habitants qui contribuent à l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie, la ville met en place son concours des décorations de Noël.

### Article 2 – Participants

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune de Cléon, à l'exclusion des membres du Conseil Municipal. Ce concours nécessite une inscription, cette année l'inscription est fixée jusqu'au 10 décembre 2023.

### Article 3 – Catégories

Deux catégories sont ouvertes :

- Maison individuelle avec façade ou jardin
- Façades, fenêtres et balcons d'immeubles

Pour chaque catégorie, les trois premiers lauréats seront récompensés. Un lauréat ne pourra pas être récompensé sur deux années consécutives. Ainsi, un gagnant de l'année 2022 ne pourra pas être récompensé sur l'année 2023, mais pourra tout de même participer, hors compétition.

### Article 4 – Critères de sélection

Du 18 au 31 décembre 2023, les habitants devront décorer leurs maisons, fenêtres et balcons de façon originale et créative, avec l'utilisation notamment, d'illuminations à économie d'énergie (type LED + horaires d'illuminations restreints). Cette année, nous porterons une attention particulière à la conformité des branchements.

#### Trois critères sont retenus :

- L'agencement global des décorations et illuminations de Noël : respect des normes de sécurité
- Le sens artistique et l'originalité
- L'économie d'énergie et l'écoresponsabilité

### Article 5 – Composition du jury

Le jury effectuera une visite entre 18h et 20h, sur la période du 18 au 31 décembre 2023. Il sera composé à minima de trois élus municipaux et un élu du conseil municipal des jeunes.

## Article 6 – Attribution et remise des prix

Les lauréats (trois premiers de chaque catégorie) seront informés par courrier et seront conviés à une remise des prix en janvier 2023 à l'Hôtel de ville.

Les trois premiers de chaque catégorie recevront des bons cadeaux :

1<sup>er</sup> : Bon d'achat de 100 €

2<sup>ème</sup> : Bon d'achat de 70 €

3<sup>ème</sup> : Bon d'achat de 50 €